

# Efficacité

- (128) Multiplier les consignes Véligo sur le territoire (gares,...) et sur la base de loisirs ...

# Déplacements

*Faire un démonstrateur sur la desserte de la zone d'activité de Saint Ouen l'Aumône à partir des gares, en partenariat avec les entreprises et la SNCF*

# Démonstrateur vélo



- 30 000 emplois à moins de 3 km des deux gares de Saint Ouen et Liesse : 10 minutes en bus; mais 72% des employés y viennent en voiture
- 5 centimes du km pour le cycliste contre 50 centimes pour le conducteur de voiture. Un treizième mois à l'abandon de la deuxième voiture.
- 3 milliards d'euros de gain sécurité sociale sur l'Île de France pour une part modale de 20%.
- 5 à 10% d'équivalent CO2 économisé par habitant et par an.

# 3 obstacles à lever

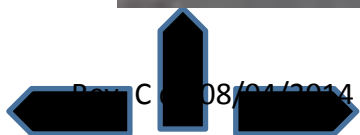


- Circuler en sécurité,
- Parquer son vélo et le retrouver,
- Tester l'idée d'abandonner sa voiture pour le vélo :
  - un médiateur pour démarcher salariés et entreprises
  - un opérateur, pour louer ou entretenir

# Le Parcours



# Rue Alexandre Prachay



Plan C 08/04/2014

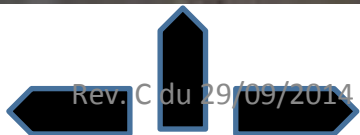
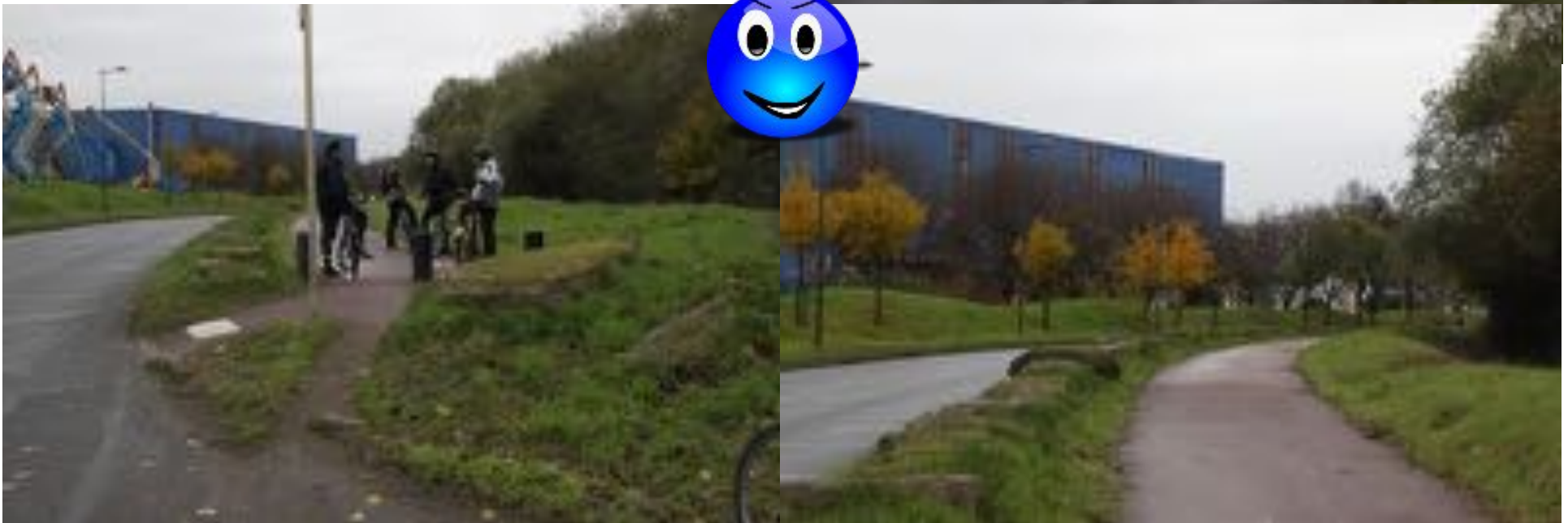
# Angle Av. du Vert Galant – rue des Oziers





## Angle av. des Bellevues – rue de la Patelle

- ❑ Début de piste cyclable sur l'avenue des Bellevues





## Angle quai de l'Écluse – rue Salvador Allende

- Signalisation
- Passage par le quai, possible, plus sûr mais non indiqué.
- Possibilité de rejoindre piste existante par le quai



# Proposition

Monter un projet global de desserte des  
30 000 emplois :

- réunir les parties prenantes : collectivités locales, STIF, SNCF, représentants d'employeurs, salariés, pour s'organiser et doter le projet de lever les trois obstacles identifiés
- Planifier pour assurer une montée en charge en parallèle de l'offre et de la demande latente.



# Proposition de décisions

- Délibération de la CACP sur ce projet
- Réunion des parties prenantes en vue de la signature d'un protocole d'accord répartissant les rôles et les actions à mener, le programme, le calendrier et les moyens à mettre en oeuvre.
- Désignation d'un chef de projet au sein de la CACP mandaté pour mener à bien et coordonner toutes les actions nécessaires selon la feuille de route ainsi définie.

*Description proposition: fiche action du 21 mars 2014*



**Merci**